



Centre
Hospitalier
Saumur

**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS**

Rue Marceau 49403 SAUMUR

☎ 02 41 40 14 61 Fax : 02 41 40 14 59

ifsisaumur@ch-saumur.fr

n° SIRET / 264 900 523 00152 / n° Déclaration existence 52.49. 02253 49



Le Conseil Régional
participe
au financement des
formations paramédicales

PROJET PEDAGOGIQUE

PROMOTION 2020 - 2023

Semestres 3 et 4

Formateurs référents de l'année :

Véronique ANDRE-DESARD - Nathalie FAUQUE

SOMMAIRE

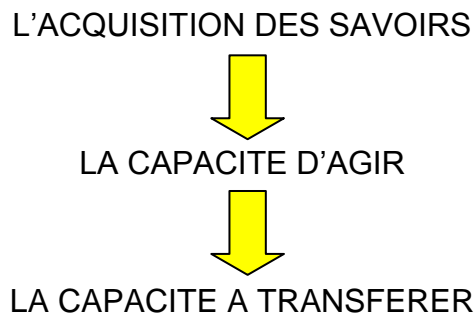
INTRODUCTION.....	1
1. LES COMPETENCES	2
1.1 COMPETENCE 1 : ÉVALUER UNE SITUATION CLINIQUE ET ETABLIR UN DIAGNOSTIC DANS LE DOMAINE INFIRMIER.....	2
1.2 COMPETENCE 2 : CONCEVOIR ET CONDUIRE UN PROJET DE SOINS INFIRMIERS	3
1.3 COMPETENCE 3 : ACCOMPAGNER UNE PERSONNE DANS LA REALISATION DE SES SOINS QUOTIDIENS.....	4
1.4 COMPETENCE 4 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE	5
1.5 COMPETENCE 5 : INITIER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS.	6
1.6 COMPETENCE 6 : COMMUNIQUER ET CONDUIRE UNE RELATION DANS UN CONTEXTE DE SOINS.....	7
1.7 COMPETENCE 7 : ANALYSER LA QUALITE ET AMELIORER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE.....	8
1.8 COMPETENCE 8: RECHERCHER ET TRAITER DES DONNEES PROFESSIONNELLES ET SCIENTIFIQUES.....	9
1.9 COMPETENCE 9 : ORGANISER ET COORDONNER LES INTERVENTIONS SOIGNANTES.	10
1.10. COMPETENCE 10 : INFORMER, FORMER DES PROFESSIONNELS ET DES PERSONNES EN FORMATION.....	11
1.11. COMPÉTENCES CONTRIBUTIVES.....	11
2. PLANNING DE L'ANNEE 2018- 2019	12
3. ORGANISATION GENERALE DES DEUX SEMESTRES, STAGE ET THEORIE.....	12
3.1 LA FORMATION THEORIQUE.....	13
3.2 LES STAGES	13
3.3 LES CONGES	13
3.4 LES JOURS FERIES	13
4. ORGANISATION DU SEMESTRE 3 ET SEMESTRE 4	14
4.1 SEMESTRE 3: DU 3 SEPTEMBRE 2018 AU 3 FEVRIER 2019.....	15
4.1.1 LES TEMPS EN INSTITUT.....	15
4.1.1.1 CONTENU DES CM OBLIGATOIRES EN SEMESTRE 3	15
(a titre indicatif, le planning affiché fait foi).....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.2 LES TEMPS DE TRAVAIL GUIDE (TPG) 55 HEURES ET LES SUIVIS PEDAGOGIQUES	15
4.1.2 LES STAGES.....	16
4.1.3 TEMPS HORS INSTITUT	17
4.1.3.1 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL ESTIME	17
4.1.3.2 les congés.....	17
4.2 SEMESTRE 4: DU 04 FEVRIER 2019 AU 05 JUILLET 2019	18
4.2.1 LES TEMPS EN INSTITUT.....	18
4.1.3.1 LES CONTENUS DES CM OBLIGATOIRES EN SEMESTRE 4	18
(a titre indicatif, le planning affiché fait foi).....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.1 LES TEMPS DE TRAVAIL GUIDE (TPG) 54 HEURES.....	18
4.2.2 LES STAGES.....	18
4.2.3 TEMPS HORS INSTITUT	18
4.2.3.1 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL ESTIME	18

4.2.3.2 LES CONGES	18
5. EVALUATION CONTINUE	19
5.1 LES TEXTES	19
5.1.1 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT DONNANT LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 3.....	20
5.1.2 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT NE DONNANT PAS LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 3.....	20
5.1.3 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT DONNANT LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 4.....	20
5.1.4 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT NE DONNANT PAS LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 4.....	20
5.2 SYNTHESE DES ENSEIGNEMENTS ET DES MODALITES REGLEMENTAIRES D'EVALUATION	22
5.3 LES UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 3	23
5.3.1 UE 1.2 SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE ECTS : 3.....	23
5.3.2 UE 2.5. PROCESSUS INFLAMMATOIRE ET INFECTIEUX ECTS : 2.....	24
5.3.3 UE 2.8. PROCESSUS OBSTRUCTIFS ECTS : 3.....	25
5.3.4 UE 2.11 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES ECTS : 1.....	26
5.3.5 UE 3.2 : PROJET DE SOINS INFIRMIERS ECTS : 1.....	27
5.3.6. UE 3.3. ROLES INFIRMIERS, ORGANISATION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE ECTS : 1.....	28
5.3.7 UE 4.2 SOINS RELATIONNELS ECT : 2.....	29
PRÉ REQUIS :	29
5.3.8 UE 4.6 SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS ECTS :2.....	30
5.3.9. UE 5.3. COMMUNICATION ET CONDUITE DE PROJET ECTS : 4.....	31
5.3.10 UE 6.2 ANGLAIS ECTS 2.....	32
5.4 TABLEAU PREVISIONNEL DES EVALUATIONS S3.....	33
5.5 LES UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 4	34
5.5.1 UE 1.3. LEGISLATION, ETHIQUE, DEONTOLOGIE ECTS : 3.....	34
5.5.2 UE 2.7. DEFAILLANCES ORGANIQUES ET PROCESSUS DEGENERATIFS ECTS : 2.....	35
5.5.3 UE 3.4. INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE ECTS : 2.....	36
5.5.4 UE 3.5.ENCADREMENT DES PROFESSIONNELS DE SOINS ECTS 2.....	37
5.5.5 UE 4.3.SOINS D'URGENCE ECTS : 2.....	38
5.5.6 UE 4.4. THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL ECTS 2.....	39
5.5.7 UE 4.5 SOINS INFIRMIERS ET GESTION DES RISQUES ECTS : 3.....	40
5.5.8 UE 4.6 SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS ECTS : 2.....	41
5.5.9 UE 5.4. SOINS EDUCATIFS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES STAGIAIRES ECTS : 4.....	42
5.5.10 UE 6.2 S4 ANGLAIS ECTS : 1.....	43
5.6 TABLEAU PREVISIONNEL DES EVALUATIONS S4.....	44

INTRODUCTION

Le parcours de l'étudiant dans son cursus de formation s'inscrit dans trois étapes incontournables qui vont l'amener progressivement vers une professionnalisation.

Elles sont les suivantes :



Au cours de cette deuxième année de formation, l'étudiant poursuit l'acquisition des savoirs, des attitudes et comportements nécessaires à la construction des compétences. Les unités d'intégration de semestre 3 et 4 lui permettent de développer et de mobiliser plus particulièrement les compétences 2 « concevoir et conduire un projet de soins infirmiers » et 6 « communiquer et construire une relation dans un contexte de soins au semestre 3 et les compétences 5 « initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs » et 10 « informer et former des professionnels et des personnes en formation » pour le semestre 4.

L'étudiant est amené à apprendre à reconnaître ses émotions et à développer une éthique professionnelle, afin de devenir un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

Le projet de formation présente au décours des pages suivantes les maquettes des Unités d'Enseignement et des Unités Intégratives. Ce document sera complété au decours du semestre 3 par les maquettes des unités du semestre 4.

1. LES COMPETENCES

OBJECTIFS ATTEINTS, A APPREHENDER ET / OU A ATTEINDRE SUR LES SEMESTRES 3 ET 4

1.1 COMPETENCE 1 : ÉVALUER UNE SITUATION CLINIQUE ET ETABLIR UN DIAGNOSTIC DANS LE DOMAINE INFIRMIER	Unités d'enseignements S3	Unités d'enseignements S4
<ul style="list-style-type: none"> ↪ C1.1 : Évaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique. ↪ C1.2 : Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient. ↪ C1.3 : Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution. ↪ C1.4 : Conduire un entretien de recueil de données. ↪ C1.5 : Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé. ↪ C1.6 : Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives. ↪ C1.7 : Élaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne ou d'un groupe et identifier les interventions infirmières nécessaires. ↪ C1.8. : Évaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires. 	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 3.2: Projet de soins infirmiers</p> <p>UE 5.3: Communication conduite de projet</p>	<p>UE 5.8 : stage</p>

1.2 COMPETENCE 2 : CONCEVOIR ET CONDUIRE UN PROJET DE SOINS INFIRMIERS

Unités
d'enseignements
S3

Unités
d'enseignements
S4

- C2.1 : Élaborer un projet de soins dans un contexte de pluri professionnalité
- C2.2 : Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations
- C2.3 : Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité.
- C2.4. : Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées
- C2.5 : Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien.
- C2.6 : Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins
- C2.7 : Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et / ou correctives adaptées
- C2. 8 : Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existant
- C2.9 : Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et interprofessionnelles (transmission, staff professionnel)
- C2.10 : Évaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires.

UE 5.8 : stage

UE 5.8 : stage

UE 3.2

Projet de soins
infirmiers

UE 5.3

Communication
conduite de
projet

1.3 COMPETENCE 3 : ACCOMPAGNER UNE PERSONNE DANS LA REALISATION DE SES SOINS QUOTIDIENS	Unités d'enseignements S3	Unités d'enseignements S4
<ul style="list-style-type: none"> • C3.1 : Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage • C3.2 : Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps • C3.3 : Évaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou à la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité • C3.4 : Adapter et sécuriser l'environnement de la personne • C3.5 : Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique • C3.6 : Évaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins. 	UE 5.8 : stage	UE 5.8 : stage

1.4 COMPETENCE 4 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE	Unités d'enseignements S3	Unités d'enseignements S4
<ul style="list-style-type: none"> • C4.1 : Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste • C4.2 : Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. • C4.3 : Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements • C4.4 : Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne • C4.5 : Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux • C4.6 : Conduire une relation d'aide thérapeutique • C4.7 : Utiliser, dans le cadre pluridisciplinaire, les techniques à visée thérapeutique et psychologique • C4.8 : Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne • C4.9 : Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d'aide technique • C4.10 : Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques. • C4.11 : Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées. • C4.12 : Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions) 	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 2.5 S3 : Processus inflammatoires et infectieux</p> <p>UE 2.8 S3 : processus obstructifs</p> <p>UE 2.11 S3 : Pharmacologie et thérapeutiques</p>	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 2.7 S4 : Défaillances organiques et processus dégénératifs</p> <p>UE 4.3. S4 Soins d'urgences</p>

1.5 COMPETENCE 5 : INITIER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS.	Unités d'enseignements S3	Unités d'enseignements S4
<ul style="list-style-type: none"> ↗ C5. 1 : Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique ↗ C5. 2 : Accompagner une personne ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement ↗ C5.3 : Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis à vis de la santé... ↗ C5.4 : Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de la prévention répondant aux besoins de populations ciblées. ↗ C5.5 : Conduire une démarche pour la santé et la prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives ↗ C.5.6 : Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet pour une ou plusieurs personnes ↗ C.5.7 : Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients. 	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 1.2 S3 Santé publique et économie de la santé</p> <p>UE 4.6. S3 Soins éducatifs et préventifs</p> <p>,</p>	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs</p> <p>UE 5.4.S4 formation des professionnels et des stagiaires</p>

1.6 COMPETENCE 6 : COMMUNIQUER ET CONDUIRE UNE RELATION DANS UN CONTEXTE DE SOINS.	Unités d'enseignements S3	Unités d'enseignements S4
<ul style="list-style-type: none"> ↵ C6.1 : Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne. ↵ C6.2 : Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soins en prenant en compte son histoire de vie et son contexte ↵ C6.3 : Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication. ↵ C6.4 : Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique. ↵ C6.5 : Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement ↵ C6.6 : Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, de conflit et agressivité. ↵ C6.7 : Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées 	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 4.2.S3 Soins relationnels</p> <p>UE 5.3.S3 Communication, conduite de projet</p>	<p>UE 5.8 : stage</p>

1.7 COMPETENCE 7 : ANALYSER LA QUALITE ET AMELIORER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE.	Unités d'enseignements S3	Unités d'enseignements S4
<p>↪ C7.1 : Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle</p> <p>↪ C7.2 : Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels</p> <p>↪ C7.3 : Évaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée</p> <p>↪ C7.4 : Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et l'évolution des sciences et des techniques</p> <p>↪ C7.5 : Évaluer l'application des règles de traçabilité et les règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux et identifier toutes non conformités.</p> <p>↪ C.7.6 : Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence</p> <p>↪ C7.7 : Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.</p>	<p>UE 5.8 : stage</p>	<p>UE 5.8 : stage</p> <p>UE 1.3 S4 Législation, éthique déontologie</p> <p>UE 4.4.S4 Thérapeutique et contribution au diagnostic médical</p> <p>UE 4.5 .S4 Soins infirmiers et gestion des risques</p>

2. L'ANNEE 2021- 2022

	Périodes	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Elèves AS	
2021	35	30/08-03/09	RENTREE / E1	Semestre 3/ E1	Semestre 5 / S5	RENTREE / E1
	36	06/09-10/09	E2	E2	S 5	E2
	37	13/09-17/09	E3	E3	S 5	E3
	38	20/09-24/09	E4	E4	S 5	E4
	39	27/09-01/10	E5	E5	S 5	E5
	40	04/10-08/10	E6	S 3/1	E1	E6
	41	11/10-15/10	S 1	S 3/1	E2	S 1
	42	18/10-22/10	S 1	S 3/1	E3	S 1
	43	25/10-29/10	S 1	S 3/1	E4	S 1
	44	01/11-05/11	S 1	S 3/1	E5	S 1
	45	08/11-12/11	S 1	S 3/1	E6	S 1
	46	15/11-19/11	E7	E6	S 5	E7
	47	22/11-26/11	E8	E7	S 5	E8
	48	29/11-03/12	E9	E8	S 5	E9
	49	06/12-10/12	E10	E9	S 5	E10
	50	13/12-17/12	E11	E10	S 5	E11
	51	20/12-24/12	V1	V1	V1	V1
	52	27/12-31/12	V2	V2	V2	V2
	1	03/01-07/01	E12	S 3/2	E7	E12
	2	10/01-14/01	E13	S 3/2	E8	E13
3	18/01-22/01	E14	S 3/2	E9	E14	
4	24/01-27/01	E15	S 3/2	E10	S 2	
2022	5	31/01-04/02	Semestre 2 / E1	Semestre 4/ E1	Semestre 6 S 6/1	S 2
	6	07/02-11/02	E2	E2	S 6/1	S 2
	7	14/02-18/02	S 2/1	V3	S 6/1	S 2
	8	21/02-25/02	S 2/1	E3	S 6/1	S 2
	9	28/02-04/03	S 2/1	E4	S 6/1	E15
	10	07/03-11/03	S 2/1	E5	S 6/1	E16
	11	14/03-18/03	S 2/1	E6	S 6/1	E17
	12	21/03-25/03	E3	S 4	E1	E18
	13	28/03-01/04	E4	S 4	E2	E19
	14	04/04-08/04	E5	S 4	E3	E20
	15	11/04-15/04	E6	S 4	V3	V3
	16	18/04-22/04	V3	S4	E4	S 3
	17	25/04-29/04	S 2/2	V4	E5	S 3
	18	02/05-06/05	S 2/2	E7	S 6/2-PP	S 3
	19	09/05-13/05	S 2/2	E8	S 6/2-PP	S 3
	20	16/05-20/05	S 2/2	E9	S 6/2-PP	S3
	21	23/05-27/05	S 2/2	E10	S 6/2-PP	E21
	22	30/05-03/06	E7	S 4	S 6/2-PP	E22
	23	06/06-10/06	E8	S 4	S 6/2-PP	E 23/ S 4
	24	13/06-17/06	E9	S 4	S 6/2-PP	S 4
	25	20/06-24/06	E10	S 4	S 6/2-PP	S 4
	26	27/06-01/07	V4	S4	V 4	S 4
	27	04/07-08/07				S 4
	28	11/07-15/07				S 4
	29	18/07-22/07				S 4

3. ORGANISATION GENERALE DES DEUX SEMESTRES, STAGE ET THEORIE.

3.1 LA FORMATION THEORIQUE

- 20 semaines de 35 heures soit ⇒ 700 heures.
- 109 heures de travail personnel guidé

Soit ⇒ 809 heures

3.2 LES STAGES

- 20 semaines de 35 heures :

Soit ⇒ 700 heures

3.3 LES CONGES

- 2 semaines à Noël
- 1 semaine du 14 au 18 février 2022
- 1 semaine du 25 au 29 avril 2022
- 8 semaines en été

Soit ⇒ 12 semaines.

3.4 LES JOURS FERIES

- Formation théorique :
 - Jeudi 11 novembre 2021
 - Jeudi Ascension 26 mai 2022
- Stage :
 - Lundi Pâques 18 avril 2022
 - Lundi Pentecôte 6 juin 2022

Présence et absences aux enseignements

Articles extraits de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, Titre 2-De la formation, chapitre 1 :

Art.38 modifié par l'arrêté du 17/04/18 Art.2 et 4 - *Les enseignements relatifs à la formation (....) comprennent :*

- *Des périodes en institut de formation : cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques*
- *Des périodes d'enseignement cliniques : stages*

Art.39 modifié par l'arrêté du 17/04/18 Art.3 et 4 - *La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. La présence à certains enseignements en cours magistral peut l'être en fonction du projet pédagogique.*

Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements :

Articles extraits de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier, Titre 1- Accès à la formation, chapitre 3 :

Article 7- (Modifié par l'arrêté du 13/12/2018-art.3) :

«Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Article 8- (Modifié par l'arrêté du 13/12/2018-art.3) :

«Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants: 1o La copie d'une pièce d'identité; 2o Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s); 3o Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans; 4o Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2o de l'article 7; 5o Un curriculum vitae; 6o Une lettre de motivation; 7o Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers. »

4.1 SEMESTRE 3: DU 30 AOUT 2021 AU 28 JANVIER 2022

4.1.1 LES TEMPS EN INSTITUT

- 10 semaines de 35 heures soit ⇒ 350 heures.
 - 5 semaines : du 30 août au 5 octobre 2021
 - 6 semaines : du 15 novembre 2021 au 17 décembre 2021

4.1.1.1 CONTENU DES CM OBLIGATOIRES EN SEMESTRE 3

Les contenus des cours magistraux sont notés à titre indicatif. **Le planning affiché sur le tableau fait foi.**

4.1.1.2 LES TEMPS DE TRAVAIL GUIDE (TPG) 55 HEURES ET LES SUIVIS PEDAGOGIQUES

Les TPG

Les travaux personnels guidés sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux même certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens pédagogiques.

Les TPG permettent aussi la réalisation des temps collectifs relatifs au déroulement d'année, à la préparation des stages et au retour de stage.

Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique permet d'assurer un accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation. Ce suivi vise à favoriser le développement des ressources personnelles de l'étudiant pour une meilleure acquisition des compétences, actes et activités exigés pour le diplôme.

Il a pour objectifs:

- Amener l'étudiant à identifier ses ressources personnelles et ses difficultés
- Amener l'étudiant à repérer ses modes d'apprentissage
- Faciliter l'apprentissage des savoirs théoriques et pratiques
- Favoriser l'implication de l'étudiant dans sa formation
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'étudiant dans son processus de professionnalisation
- Favoriser la prise de confiance en soi de l'étudiant
- Faire émerger et clarifier son projet professionnel dans la réalité sociale

Ce sont des temps obligatoires et formalisés ; ils favorisent l'identification des modalités d'apprentissage permettant à chaque étudiant d'avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation.

C'est un temps d'échange personnalisé entre l'étudiant et le formateur référent du suivi pédagogique. Chaque temps, d'une durée d'1 heure maximum, est programmé par le formateur référent.

Le premier entretien est mis en place systématiquement dans les 15 jours qui suivent la rentrée. Il permet de faire connaissance, de réaliser le bilan des ressources, des craintes, des appréhensions de l'étudiant.

- Un temps est programmé avant chaque départ en stage, il porte sur :
 - la progression de l'étudiant dans l'intégration des savoirs et l'acquisition des compétences
 - la capacité à argumenter ses choix
 - une analyse des résultats obtenus
 - les éléments de compétences à acquérir et valider sur le stage
- Un temps est programmé après chaque retour de stage et avant le semestre suivant. Il porte sur :
 - l'analyse des éléments portés sur le portfolio et la feuille de synthèse de stage
 - la capacité d'auto-évaluation de l'étudiant
 - la capacité de l'étudiant à expliquer ses stratégies d'adaptation à une situation inconnue
 - une présentation formalisée de ses deux situations de soins
 - l'évaluation de la posture réflexive de l'étudiant dans ses modes d'apprentissage et ses pratiques professionnelles
 - la pertinence du parcours de stage au vu de la progression de l'étudiant

L'étudiant peut également, à sa demande, bénéficier d'un suivi pédagogique en dehors des temps formalisés. Il sollicite un rendez-vous auprès du formateur référent de son suivi d'apprentissage

L'entretien peut être conduit en présence d'un formateur supplémentaire ou du directeur si nécessaire

4.1.2 LES STAGES

10 SEMAINES DE 35 HEURES

- 6 semaines du 4 octobre 2021 au 12 novembre 2021
- 4 semaines du 3 janvier 2022 au 28 janvier 2022

SERVICE SANITAIRE 2021

- La semaine 39
- Les semaines 40, 41, 42, 45, 46 48

4.1.3 TEMPS HORS INSTITUT

4.1.3.1 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL ESTIME

150 heures Soit \Rightarrow 7h30 de travail par semaine

4.1.3.2 LES CONGES

Vacances de Noël : Du 20 décembre 2021 au 31 décembre 2021

4.2 SEMESTRE 4: DU 1^{er} FEVRIER 2021 AU 2 JUILLET 2021

4.2.1 LES TEMPS EN INSTITUT

- 10 semaines de 35 heures soit \Rightarrow 350 heures.
 - 2 semaines : 31 janvier 2022 au 11 février 2022
 - 4 semaines : 21 février 2022 au 18 mars 2022
 - 4 semaines : 2 mai 2022 au 27 mai 2022

4.1.3.1 LES CONTENUS DES CM OBLIGATOIRES EN SEMESTRE 4

Les contenus des cours magistraux sont notés à titre indicatif. Le planning affiché sur le tableau fait foi.

4.2.1.1 LES TEMPS DE TRAVAIL GUIDE (TPG) 54 HEURES

4.2.2 LES STAGES

10 semaines de stage : 5 semaines du 21 mars 2022 avril au 22 avril 2022 et 5 semaines du 30 mai 2022 au 1 juillet 2022.

4.2.3 TEMPS HORS INSTITUT

4.2.3.1 LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL ESTIME

150 heures

Soit \Rightarrow 7 h 30 de travail par semaine

4.2.3.2 LES CONGES

Vacances: du 14 février 2022 au 18 février 2022 et du 25 avril au 29 avril 2022

5. EVALUATION CONTINUE

5.1 LES TEXTES

En référence aux articles 17 à 23 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018, relatif au diplôme d'état infirmier :

Article 17:

« Le diplôme d'État d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

- ↪ 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration
- ↪ 60 crédits européens pour la formation clinique en stage »

Article 18 :

« Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- ↪ Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
- ↪ Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages
- ↪ Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage soit en institut de formation. »

Article 19 :

« L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen final, soit par ces deux modes de contrôle combinés »

Article 21 :

« La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables. »

Article 22 :

« L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elle ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. »

Article 23 :

« La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont :

5.1.1 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT DONNANT LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 3

- { UE 3.2 S3 Projet de soins infirmiers
- { UE 3.3 S3 Rôles infirmiers, organisation de travail et inter-professionnalité.
- { UE 4.2 S3 Soins relationnels
- { UE 4.6 S3 Soins éducatifs et préventifs.

5.1.2 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT NE DONNANT PAS LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 3

- UE : 1.2 S3 Santé publique et économie de la santé
- UE : 2.5 S3 Processus inflammatoires
- UE : 2.8 S3 Processus obstructifs
- UE : 2.11 S3 Pharmacologie et thérapeutiques
- UE : 5.3 S3 Communication, conduite de projet
- UE : 6.2 S3 Anglais

5.1.3 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT DONNANT LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 4

- { UE.3.4 S4 Initiation à la démarche de recherche
- { UE 3.5 S4 Encadrement des professionnels de soins
- { UE.4.3 S4 Soins d'urgence
- { UE 4.5 S4 Soins infirmiers et gestion des risques

5.1.4 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT NE DONNANT PAS LIEU A DES COMPENSATIONS AU SEMESTRE 4

- UE : 1.3.S4 Législation, éthique déontologie
- UE : 2.7 S4 Défaillances organiques et dégénératifs
- UE : 4.4 S4 Thérapeutique et contribution au diagnostic médical
- UE : 4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs
- UE : 5.4 S4 Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires
- UE : 6.2 S4 Anglais

Article 24 :

« Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule, en fonction de la date de rentrée au plus tard en septembre ou en février de l'année considérée. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue. En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité d'enseignement. »

Article 25 :

« Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 ou par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 34.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis (...)

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. (...) »

5.2 SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS ET DES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES D'ÉVALUATION

SEMESTRES 3 ET 4	Semestre 3				Semestre 4				Modalités d'évaluation
	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	
UE 1.2 S3 : Santé publique et économie de la santé	20	20	35	3					Travail de groupe : étude d'une population avec identification des besoins en santé
UE 1.3.S4 : Législation, éthique déontologie					30	20	25	3	Travail en groupe restreint d'analyse d'une situation posant un questionnement éthique
UE 2.5.S3 : Processus inflammatoires	30	10	10	2					Évaluation écrite de connaissances
UE 2.7 S4 : Défaillances organiques et dégénératifs					30	10	10	2	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.8 S3 : Processus obstructifs	30	10	10	2					Évaluation écrite de connaissances
UE 2.11S3 : Pharmacologie et thérapeutiques	15	5	5	1					Évaluation écrite de connaissances
UE 3.2 S3 : Projet de soins infirmiers	5	15	5	1					Élaboration individuelle d'un projet de soins écrit avec recherche d'éléments de négociation
UE 3.3.S3 : Rôles infirmiers, organisation de travail et interprofessionnalité	10	10	5	1					Travail en groupe présentant des interventions interdisciplinaire dans le cadre du projet de soins
UE 3.4 S4 : Initiation à la démarche de recherche					20	15	15	2	Présentation d'un résumé de recherche à partir d'analyse d'un article de recherche
UE 3.5 S4 : Encadrement des professionnels de soins					10	20	20	2	Présentation écrite et orale d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs
UE4.2 S3 : Soins relationnels	4	36	10	2					Mise en situation d'entretien lors de travaux dirigés
UE4.3 S4 : Soins d'urgences					3	18	4	1	Analyse d'une situation de soins d'urgence, en groupe restreints
UE 4.4 S4 : Thérapeutique et contribution au diagnostic médical					6	34	10	2	Pose de transfusion sanguine en situation simulée
UE 4.5 S4 : Soins infirmiers et gestion des risques					10	10	5	1	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incidents
UE 4.6 S3 : Soins éducatifs et préventifs	4	21	25	2					Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts.
UE 4.6.S4 : Soins éducatifs et préventifs					0	15	35	2	Action éducative individuelle ou collective, auprès d'un groupe de personne ou d'un groupe
UE 5.3 S3 : Communication, conduite de projet	0	40	60	4					Travail d'analyse de situation en lien avec un projet de soins et communication
UE 5.4 S4 : Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires					0	40	60	4	Travail d'analyse de situation en lien avec une démarche d'éducation ou de prévention ou d'une situation d'encadrement
UE 6.2 S3 : Anglais	0	10	34	2					Épreuve écrite de connaissances du vocabulaire professionnel courant
UE 6.2 S4 : Anglais					0	5	27	1	Compréhension d'un texte en anglais Réponse par écrit aux questions posées en français et en anglais

5.3 LES UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 3

5.3.1 UE 1.2 SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE ECTS : 3

Compétence 5: Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Pré requis :

- ❑ UE. 1.2. S2 Santé Publique et économie de la santé

Objectifs de l'UE :

- ❑ Identifier les problèmes de santé prioritaires d'un groupe ou d'une population sur le plan national, régional, en lien avec les déterminants de la santé
- ❑ Utiliser les méthodes et les outils en santé publique, notamment statistiques
- ❑ Identifier et expliciter les modalités de financement des soins de santé en France
- ❑ Identifier les règles de financement des soins infirmiers dans les structures et en secteur libéral

Référent universitaire : Dr BEGUE, CHU ANGERS.

Référents Cadres de Santé Formateurs : V.ANDRE-DESARD – N. FAUQUE

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis :

- ❑ UE 2. 1 S1 : processus cellulaire
- ❑ UE 2.10. S1 : notion de base infection, immunité, infections nosocomiales. La prévention des infections : la notion d'immunité, les sérums, vaccins, sérothérapie, comportements adéquats, Le processus infectieux, Signes cliniques d'alerte de l'infection

Objectifs de l'UE :

- ❑ Expliquer les mécanismes physiopathologiques et l'infection et de l'inflammation
- ❑ Expliquer les principes de l'immunologie
- ❑ Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées
- ❑ Expliquer les liens entre les processus pathologiques et les moyens de prévention et de protection

Référent universitaire : Dr DUBEE CHU ANGERS

Référents Cadres de Santé Formateurs: H. BERTIN – M.J AMBLARD

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis :

- ❑ UE 2.2.S1 Cycle de la vie et des grandes fonctions.
- ❑ UE 2.3.S2 Santé, Maladie, handicap, accidents de la vie.
- ❑ UE 2.11.S2 Pharmacologie et thérapeutique

Objectifs de l'UE :

- ❑ Expliquer les mécanismes physiopathologiques de l'obstruction
- ❑ Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées

Référent universitaire : Pr TRZEPIZUR CHU ANGERS

Référents Cadres de Santé Formateurs : M.J AMBLARD – V.ANDRE-DESARD

Compétence 4: Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis :

- ❑ UE 2.11 S1 Pharmacologie et thérapeutiques

Objectifs de l'UE :

- ❑ Repérer les familles thérapeutiques, leurs moyens d'action et leurs interactions
- ❑ Expliquer les risques et dangers des interactions médicamenteuses
- ❑ Citer les précautions de la médication pour des populations spécifiques

Référent universitaire :Pr DIQUET CHU Angers

Référents Cadres de Santé Formateurs : H.BERTIN- M.L.BAUDOUIN

Compétence 2 : Projet de soins infirmiers

Pré requis :

- ❑ UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche Clinique Infirmière
- ❑ UE 3.2.S2 Projet de Soins Infirmiers

Objectifs de l'UE :

- ❑ Négocier un projet de soins
- ❑ Élaborer les conditions de mise en œuvre et de suivi du projet de soins dans le cadre de la pluri professionnalité

Référents Cadres de Santé Formateurs : C. BOULISSIERE- V. ANDRE-DESARD

Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes.

Pré requis :

- ❑ UE 1.3.S1 : législation, éthique et déontologie.
- ❑ UE 3.2 S2 : projet de soins infirmiers

Objectifs de l'UE :

- ❑ Caractériser les principaux concepts liés à notion de travail.
- ❑ Explorer la notion de suivi des soins dans des contextes de pluri-professionnalité.
- ❑ Situer la profession d'infirmier dans son histoire et dans son rôle aujourd'hui.

Référents Cadres de Santé Formateurs : C. BOULISSIERE- V. ANDRE-DESARD

Compétence : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

Pré requis :

- ❑ UE 1.1.S1 et S2 : psychologie, sociologie, anthropologie.
- ❑ UE 4.2.S2 : soins relationnels

Objectifs de l'UE :

- ❑ Argumenter les fondements de la relation de confiance et de l'alliance thérapeutique avec une personne
- ❑ Conduire un entretien infirmier

Référents Cadres de Santé Formateurs : C. BOULISSIERE – N. FAUQUE

Compétence 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière

Pré requis :

- Santé publique et économie de la santé UE 1.2
- Mobilisation de connaissances des différents concepts UE 1.2

Objectifs de l'UE :

- Caractériser les concepts, prévention, promotion de la santé, éducation en santé, éducation thérapeutique.
- Analyser une démarche d'éducation thérapeutique.

Référents Cadres de Santé Formateurs : V. ANDRE-DESARD – N. FAUQUE

5.3.9. **UE 5.3. COMMUNICATION ET CONDUITE DE PROJET** ECTS : 4

Compétences : 2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmier

6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.

Prés requis

- ❑ UE 1.1.S1 et UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie.
- ❑ UE 4.1.S2, S3 Soins relationnels.
- ❑ UE 3.2.S2 et UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers
- ❑ UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs.

Objectifs de l'UE :

- ❑ Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie de deuil, de déni, de refus de soins, de conflit et agressivité.
- ❑ Définir les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne.
- ❑ Élaborer un projet de soins dans un contexte de pluri professionnalité.
- ❑ Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte de l'urgence des situations.
- ❑ Utiliser les outils de soins infirmiers.
- ❑ Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptés.
- ❑ Argumenter le projet de soins et la démarche cliniques.

Référent Cadre de Santé Formateur : V. ANDRE.DESARD – N. FAUQUE

Compétence 8: Comprendre et s'exprimer par écrit, en anglais.

Objectifs de l'UE :

- Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
- Étudier et utiliser des articles professionnels en anglais

Référent universitaire : Mme M. FISBACH UFR Santé Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : MI.L.BAUDOUIN – L. PETIBON

5.4 TABLEAU PREVISIONNEL DES EVALUATIONS S3

UNITES D'ENSEIGNEMENTS SEMESTRE 3	ECTS	MODALITES		DATES	
		Oral	Écrit	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
UE 1.2 santé publique et économie de la santé	3		Dossier en groupe + questions de connaissances	Service sanitaire	
UE 2.5 processus inflammatoire et infectieux	2		Évaluation écrite de connaissances	Janvier 2022	Fin mars 2022
UE 2.8 processus obstructifs	2		Évaluation écrite de connaissances	Janvier 2022	Fin mars 2022
UE2.11 pharmacie et thérapeutique	1		Évaluation écrite de connaissances	Janvier 2022	Fin mars 2022
UE 3.2 projet de soins infirmiers	1		Remise de dossier d'un projet de soins en groupe restreint	Décembre 2021	Fin mars 2022
UE 3.3 rôles infirmiers, organisation de travail et interprofessionnelle	1		Remise de dossier programmation des soins en inter professionnalité		
UE 4.2 soins relationnels	2	X		Évaluation jalonnée	Fin mars 2022
UE 4.6 soins éducatifs et préventifs	2		Évaluation écrite d'une démarche d'éducation avec les concepts	Service sanitaire	
UE 5.3 communication, conduite de projet	4	X		Du 10 au 21 janvier 2022	Avril 2022
UE 6.2 anglais	2		Connaissance du vocabulaire	Décembre 2021	Fin mars 2022

5.5 LES UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 4

5.5.1 UE 1.3. LEGISLATION, ETHIQUE, DEONTOLOGIE ECTS : 3

Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

Pré requis

- ❑ UE 1.3s1 législation, éthique et déontologie

Objectifs de l'UE :

- ❑ Appliquer les principes éthiques dans des situations de soins posant un dilemme
- ❑ Utiliser un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel.
- ❑ Évaluer les conséquences de la notion de responsabilité professionnelle.

Référent universitaire : Pr .C.ROUGE-MAILLART UFR santé Angers

Référents Cadres de Santé Formateurs : C. BOULISSIERE– N. FAUQUE

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis

- ❑ UE 2.1.S1 Biologie fondamentale
- ❑ UE 2.2.S1 Cycle de la vie et des grandes fonctions.
- ❑ UE 2.11.S1, S2 et S3 Pharmacologie et thérapeutique

Objectifs de l'UE :

- ❑ Expliquer le mécanisme physiopathologique de la dégénérescence d'un organe ou de la défaillance d'un appareil.
- ❑ Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées.
- ❑ Développer une vision intégrée des soins à donner aux personnes âgées.

Référent universitaire : Pr ANNWEILLER CHU ANGERS

Référents Cadre de Santé Formateur : H.BERTIN- F.WALLETON

Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

Objectifs de l'UE :

- ❑ Identifier les ressources documentaires scientifiques dans le domaine des soins et de la santé.
- ❑ Expliciter l'utilisation des méthodes quantitatives et qualitatives dans le domaine de la recherche.
- ❑ Expliciter l'intérêt d'une démarche de recherche dans le domaine des soins de la santé.
- ❑ Analyser les résultats d'une étude de recherche dans le domaine des de la santé et argumenter les outils utilisés.

Référent universitaire : L. POIROUX enseignant chercheur DSI UFR Santé

Référents : Cadres de Santé Formateurs : M.L. BAUDOIN – V. ANDRE-DESARD

Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

Pré requis ;

- ❑ UE3.3 S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité

Objectifs de l'UE :

- ❑ Organiser l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins
- ❑ Superviser et évaluer les actions des professionnels sous la responsabilité de l'infirmier
- ❑ Formaliser de savoir- faire et des connaissances en vue de conseils, démonstrations, explications et analyse commentée de la pratique pour les stagiaires et professionnels de santé sous la responsabilité infirmière

Référent Cadre de Santé Formateur : H.BERTIN – M.L.BAUDOUIN

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutiques

Objectifs de l'UE :

- Hiérarchiser les urgences
- Mettre en œuvre des soins d'urgence dans un environnement médicalisé
- Formaliser de savoir- faire et des connaissances en vue de conseils, démonstrations, explications et analyse commentée de la pratique pour les stagiaires et professionnels de santé sous la responsabilité infirmière

Référent universitaire : Pr ROY CHU ANGERS

Référent Cadre de Santé Formateur M.L.BAUDOUIN – C.CHARRUAU

Compétence 4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Pré requis

- ❑ UE 2.10 S1 Infectiologie, hygiène
- ❑ UE 4.4 S2 Thérapeutique et contribution au diagnostic médical

Objectifs de l'UE :

- ❑ Réaliser des actions à visée diagnostique et thérapeutiques conformes aux bonnes pratiques
- ❑ Intégrer les règles de surveillance et de suivi de ses activités thérapeutiques et diagnostiques dans le respect des protocoles
- ❑ Développer des habilités gestuelles et comportementales en relation avec les contextes de la situation et les activités

Référent Cadre de Santé Formateur : H. BERTIN - M.L.BAUDOUIN

Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

Pré-requis

- ❑ UE 4.5.S2 Soins infirmier et gestion des risques.

Objectifs de l'UE :

- ❑ Acquérir une méthode d'analyse des risques liés aux pratiques professionnelles.

Référent Cadre de Santé Formateur : V.ANDRE-DESARD – M.J AMBLARD

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Pré-requis :

UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé
UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs

Objectif de l'UE :

- Élaborer une démarche d'éducation thérapeutique en interdisciplinarité.

Référent Cadre de Santé Formateur : N. FAUQUE - V ANDRE-DESARD

Compétence : 5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs et 10 Informer, former des professionnels et des personnes en formation

Pré-requis :

- ❑ UE 1.3.S1 Législation, éthique et déontologie.
- ❑ UE 3.5.S4 Encadrement des stagiaires.
- ❑ UE 4.6.S3 et S4 Soins éducatifs et préventifs.
- ❑ UE 1.2.S2et UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé.

Objectifs de l'UE :

- ❑ Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants.
- ❑ Évaluer les savoirs mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
- ❑ Superviser et évaluer les actions des aides-soignantes, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques.
- ❑ Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé.
- ❑ Animer des séances d'information et de réflexions sur la santé et la prise en charge des personnes.
- ❑ Concevoir des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées.
- ❑ Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives.
- ❑ Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique.
- ❑ Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques.

Référent Cadre de Santé Formateur : N. FAUQUE – V. ANDRE-DESARD

Compétence 8 : comprendre et s'exprimer par écrit, en anglais

: Objectif de l'UE :

- Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
- Lire et traduire des articles professionnels
- Lecture et traduction de documents (fiches, procédure, notice.....)

Référent universitaire : Mme M. FISBACH UFR Santé Angers

Référent Cadre de Santé Formateur : M.L.BAUDOUIN – L. PETIBON

5.6 TABLEAU PREVISIONNEL DES EVALUATIONS S4

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	Modalités		Dates	
		Oral	Écrit	Session 1	Session 2
1. 3. S4 Législation, éthique déontologie	3		Analyse de situation posant un questionnaire éthique	Mai 2022	Juin 2022
2. 7. S4 Défaillances organiques et dégénératifs	2		Évaluation écrite de connaissances	Mai 2022	Juin 2022
3. 4. S4 Initiation à la démarche de recherche	2		Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche	Mai 2022	Juin 2022
3. 5. S4 Encadrement des professionnels de soins	2		Présentation écrite d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs	Mai 2022	Juin 2022
4. 3. S4 Soins d'urgences	1	Analyse d'une situation d'urgence en groupe restreint		Mai 2022	Juin 2022
4.4. S4 Thérapeutique et contribution au diagnostic médical	2	Pose de transfusion en situation simulée	QCM	Mai 2022	Juin 2022
4.5. S4 Soins infirmiers et gestion des risques	1		Analyse d'un incident critique	Mai 2022	Juin 2022
4. 6. S4 Soins éducatifs et préventifs	2		Action éducative collective, auprès d'un groupe	Mai 2022	Juin 2022
5.4 S4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	4			Mai 2022	Juin 2022
6. 2. S4 Anglais	2		Traduction écrite en français d'un article professionnel	Mai 2022	Juin 2022